



# œuvria

**BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES**  
SPÉCIALISÉ EN ÉTANCHÉITÉ

**MAÎTRISE D'OEUVRE**  
DE CONCEPTION ET D'EXÉCUTION

**ASSISTANCE**  
À MAÎTRISE D'OUVRAGE

---

[www.œuvria.fr](http://www.œuvria.fr)

---

**IMMO DE FRANCE**

20, rue Treilhard  
75415 PARIS cedex 08

A l'attention de Monsieur Jean HODOUIN

BAILLY, le 26 septembre 2017

**Immeuble** : Résidence Le Matisse – 25/37, Place Georges Pompidou – 92300 Levallois Perret

**Mission** : Proposition technique et commerciale BET Clos et Couverts

**Objet** : Infiltrations chez Madame Guibert appartement situé au rez de jardin du bâtiment n°35.

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, par la présente, notre proposition concernant un diagnostic de désordres avec préconisation technique et financière.

Vous trouverez ci-joint :

- Notre proposition de mission.
- Attestation d'assurance Professionnelle.

Vous souhaitant bonne réception, et, restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées

*Michaël Morel*





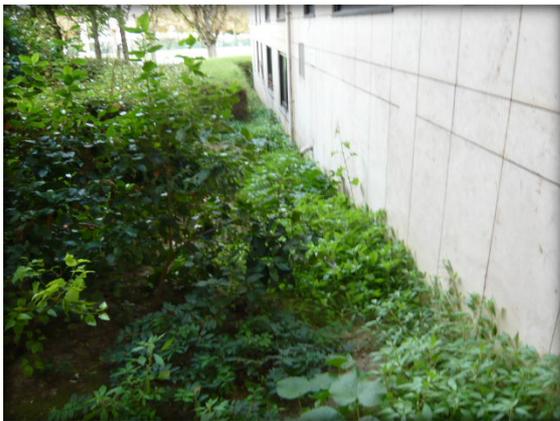
# PROPOSITION TECHNIQUE BET CLOS ET COUVERTS

N° 201709215BET du 26 septembre 2017

**Immeuble :** Résidence Le Matisse – 25/37, Place Georges Pompidou – 92300 Levallois Perret

**Désordres :** - Infiltrations dans l'appartement de Madame Guibert situé au rez de jardin du bâtiment n°35.

**Ouvrage concerné :** Pied de la façade de l'immeuble.



## 1 - OBJET DE LA MISSION :

- 1- Diagnostic de désordres afin de déterminer l'origine des infiltrations.
- 2- Exécution de sondages afin de connaître la conception de l'ouvrage, de vérifier la présence d'étanchéité avec contrôle de son état et de sa nature.
- 3- Etablissement d'un descriptif technique des travaux à prévoir.
- 4- Assistance technique et consultation.



## 2 – PHASE DIAGNOSTIC :

- Une visite sur site afin d'effectuer une inspection visuelle détaillée permettant de repérer les zones et d'organiser les investigations qui seront réalisées dans le cadre de notre mission.
- Planification et organisation des investigations avec les différents interlocuteurs de cette affaire et occupants de l'immeuble.
- Intervention sur l'immeuble d'un technicien supérieur spécialisé en étanchéité pour diriger et suivre les investigations.
- Rédaction du rapport des investigations et/ou sondages réalisés.



### **3 – PHASE INVESTIGATIONS :**

- Mise à disposition d'un camion atelier équipé en matériel et matériaux.
- Mise à disposition d'un compagnon,



### **4 – PHASE ÉTUDES :**

- Études des solutions techniques concevables.
- Établissement d'un descriptif technique et du budget des travaux à prévoir.
- Établissement du budget pour une réfection complète à l'identique (à titre comparatif).



### **5 – PHASE SUIVI TRAVAUX (tranche conditionnelle):**

- L'offre pour une mission de maîtrise d'oeuvre d'exécution (direction et réception des travaux) sera transmise après la validation des travaux à réaliser.



### **6 – ASSISTANCE TECHNIQUE:**

- Envoie aux entreprises sélectionnées par le CLIENT du descriptif des travaux rédigé par Oeuvria afin d'obtenir des offres.
- Communication de toutes informations utiles aux entreprises afin qu'elles ne se rendent pas sur l'immeuble.
- Assistance technique auprès des entreprises jusqu'à réception des offres par le CLIENT.
- Étude comparative des devis et visa pour exécution.

\* Notre proposition comprend:

- La garantie de notre responsabilité Civile Décennale dans les conditions légales d'assurance.
- La garantie de notre Responsabilité Civile Professionnelle jusqu'à 8 000 000€ par sinistre.
- Un engagement sur le budget des travaux préconisés.

Il convient de fournir par le client :

- Les éventuelles études antérieures et, le cas échéant, leurs appréciations, les plans, les dossiers de travaux réalisés, et tous documents pouvant être en rapport avec l'opération seront transmis à **OEUVRIA** avant le début de son étude.
- Le délai d'exécution souhaité.

En cas de non-communication de ces documents, le client ne peut pas arguer d'une éventuelle imprécision lors de la rédaction du rapport.



#### 7. – MODALITES DE REGLEMENT :

- Pour les missions d'études un acompte sera versé à la commande de 50% et le solde à la remise de chaque phase de notre mission.
- Le Maître d'ouvrage verse les sommes dues a **OEUVRIA** pour l'exercice de sa mission, en application du présent contrat, et ce dans un délai maximum de 11 jours à compter de la date de réception de la facture.
- Les notes d'honoraires présentées par **OEUVRIA** seront réglées par le Maître d'ouvrage par chèque ou par virement sur le compte suivant : BTP BANQUE agence de Versailles – 5/7, rue du Maréchal FOCH – BP 432 78004 - VERSAILLES cedex



#### 8. – ASSURANCES RESPONSABILITE :

Le Cabinet **OEUVRIA** est couvert contre les conséquences pécuniaires de ses responsabilités civiles et décennales par la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics (S.M.A.B.T.P.) - 114, avenue Emile Zola - 75739 PARIS Cedex 15 - n° de police : 7302000/001470672.

Le Cabinet **OEUVRIA** n'assume les responsabilités professionnelles définies par les lois et règlements en vigueur et, particulièrement, celles édictées par les articles 1792 et 2270 du Code Civil que dans la mesure de ses fautes personnelles.



#### 9. – MONTANT DES HONORAIRES :

		Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Phase n°2	Diagnostic			
Phase n°3	Investigations			
Phase n°4	Etudes			
Phase n°6	Assistance technique			
<b>Montant total et forfaitaire</b>		<b>1 980,00 €</b>	<b>396,00 €</b>	<b>2 376,00 €</b>

Le montant de notre mission comprend deux déplacements sur l'immeuble. Tout déplacement ou demande supplémentaire sera facturé au temps passé soit 190.00€-t de l'heure avec en sus les frais de déplacement facturés au réel.



#### **10. – TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :**

- Le taux de T.V.A. émit dans le tableau ci-dessus reste à titre indicatif selon les taux en vigueur le jour de l'établissement du contrat.
- Les honoraires ainsi déterminés seront majorés de la T.V.A. selon les taux en vigueur au jour de l'encaissement des honoraires.
- Dans le cas d'un ouvrage assujetti au taux réduit de T.V.A., le Maître de l'ouvrage devra, fournir une attestation simplifiée à la signature du présent contrat ou à l'ouverture des travaux au plus tard.

**Dans le cas d'un ouvrage assujetti au taux réduit de T.V.A., le Maître de l'ouvrage devra, fournir une attestation simplifiée à la signature du présent contrat ou à l'ouverture des travaux au plus tard.**



#### **11. – VALIDATION DU CONTRAT :**

Pour le Maître d'ouvrage  
(Parapher chaque page, tamponner, dater et signer)

pour le BET  
représenté par Michael MOREL

